

APPEL A PROJET

La SOWAER a acquis un nombre important d'immeubles à Jumet, autour de la place du Chef-Lieu et de ses abords. Plusieurs de ces bâtiments sont inoccupés, leur affectation étant liée au développement de l'activité dans les quartiers et à leur requalification.

Dans l'attente, la SOWAER souhaite mettre disposition les immeubles et terrains actuellement inoccupés à des associations dont l'objet vise le développement durable et l'amélioration du cadre de vie des citoyens (culture, sensibilisation à la nature, projets éducatifs, ...).

Cette mise à disposition temporaire serait accordée dans le cadre d'un commodat conclut à titre gratuit et précaire.

En contrepartie, le candidat s'engage à :

- Prendre à sa charge l'ensemble des travaux nécessaires à son activité;
- Mettre en conformité les lieux à cet effet (installation électrique, normes de sécurité, incendie, ...);
- Disposer de toutes les autorisations requises, sans aucune intervention de la SOWAER, à l'exception de la mise à disposition des raccordements à l'eau, au gaz et à l'électricité;
- Entretien et gérer les lieux en personne prudente et diligente.

Le présent appel à projet concerne un patrimoine composé de 2 immeubles bâtis et des terrains sis à 6040 Jumet :

- Place du Chef-Lieu 17,
- Rue Léopold Jacqmain 1.

Les candidatures doivent parvenir pour le **mercredi 13 décembre 2023** au plus tard :

- par mail : immocharleroi@sowaer.be
- ou déposées à l'adresse suivante :

SOWAER ENVIRONNEMENT

AEROPOLE

rue des Frères Wright 29

6041 GOSELIES

(du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, 16h le vendredi).

Elles comprendront :

- Une description exhaustive de l'association;
- Le cas échéant, une copie de ses statuts;
- La liste des membres de l'association et leur fonction;
- Le cas échéant, une copie de la délégation de pouvoirs;

- Une note de présentation du projet;
- La liste des travaux préalables que l'association envisage de mettre en œuvre, ainsi que les autorisations requises dont elle doit disposer pour son activité;
- Les moyens dont elle dispose à cet effet.

Critères de sélection :

- Capacité du candidat à assumer les charges et la gestion des biens mis à disposition;
- La nature du projet et la planification envisagée quant à sa mise en œuvre;
- Ancrage local de l'association.

Critères d'attribution :

- La qualité du projet;
- La vision durable de(s) l'activité(s) envisagée(s) dans le cadre du projet;
- Le niveau de participation citoyenne et l'intérêt du point de vue du cadre de vie des riverains.

Attribution :

La SOWAER retiendra le candidat ayant déposé la candidature jugée la plus appropriée eu égard aux critères de sélection et d'attribution susvisés.

Pour tout complément d'information, il vous est loisible de contacter le 071/34.91.55 pendant les heures d'ouverture du bureau.

